

LA LETTRE DE FNE PAYS DE LA LOIRE

Numéro 9
Printemps 2015

COLLOQUE 2015

Mobilité et changement
climatique en Pays de la
Loire

DEBAT PUBLIC

Quelles en sont les
règles ?



Projet de parc éolien au large
des îles d'Yeu et de Noirmoutier :
un débat public en cours



PAYS DE LA LOIRE



édito

Jean-Christophe GAVALLET
Président de FNE Pays de la Loire

Devenu président de FNE Pays de la Loire suite à l'assemblée générale de février 2015, c'est libre de toute activité professionnelle et de tout engagement politique que je souhaite participer au développement de l'association et continuer le travail de mon prédécesseur quant aux relations créées avec les partenaires régionaux. Je salue ici le travail réalisé par Yves Lepage et le remercie au nom de tous les administrateurs pour son investissement sans compter pour la fédération régionale.

Le début de l'année 2015 a été marqué par un événement important pour FNE Pays de la Loire : l'organisation de son premier colloque. Celui-ci a traité du changement climatique sous l'axe de la mobilité : comment se déplacer moins, mieux et autrement en Pays de la Loire pour répondre aux défis climatiques. Ce fut une belle journée et qui annonce un autre événement militant et festif organisé dans le cadre de la COP 21 : "Refaisons le Climat - La pluie et le Beau temps" les 25, 26 et 27 septembre 2015 à Rennes. Évènement portés par 8 associations du Grand Ouest (de la Basse-Normandie au Poitou-Charentes) toutes membres de FNE.

A souligner aussi qu'il y actuellement deux occasions de s'exprimer en tant que citoyens ou acteurs du territoire pour renforcer la contre-expertise citoyenne : les consultations sur le futur SDAGE, sur le plan de gestion des risques d'inondation et sur le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin qui se finissent le 18 juin 2015 ainsi que le débat public ouvert le 2 mai dernier concernant le projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Je vous encourage à y participer activement. ///

Le chiffre 29

Il existe 29 Conservatoires d'espaces naturels en France. Le dernier né est le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire (CEN Pays de la Loire) qui a été créé fin 2014. Il n'a pris réellement consistance que le 1^{er} avril 2015, jour de l'assemblée générale qui a vu la fusion du CEN Sarthe et du Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents et l'élection du Conseil d'administration et de son président. C'est Loïc BIDAULT qui présidera le Conservatoire des espaces naturels. FNE Pays de la Loire siège au Conseil d'administration. ///

Participez aux consultations sur l'eau jusqu'au 18 juin 2015

Dans chaque bassin hydrographique, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesures, d'une part, et le plan de gestion des risques d'inondation, d'autre part, fixeront pour 6 ans les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en œuvre.

Dans chaque sous-région marine, le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin fixera les actions à mettre en œuvre pour atteindre ou maintenir le bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020.

Alors donnez votre avis : www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/ ///

Retour sur l'Assemblée générale 2015

FNE Pays de la Loire a réalisé son assemblée générale 2015 à Saint Géréon (44) le samedi 28 février 2015. Moment fort de la vie d'une association, partagé par une trentaine de bénévoles représentant nos associations membres et/ou partenaires, l'assemblée générale 2015 a voté à l'unanimité les rapports présentés : rapport moral, rapport d'activité, rapport financier pour l'année 2014 mais aussi le programme d'action et budget prévisionnel pour l'année 2015.

Nous sommes revenus sur les moments forts de l'année 2014 : étude sur l'affichage publicitaire dans les PNR en Pays de la Loire, opération Parking Day, Débat public sur le dossier LNOBPL, publication du guide sentinelle de l'environnement, ... bref, une année très riche. L'année 2015 s'annonce tout aussi chargée !

L'après-midi fut consacré à un temps d'échange entre associations et à la construction d'un cahier d'interpellation des candidats aux élections régionales de décembre 2015. Nous aurons l'occasion de vous en reparler lorsque celui-ci sera finalisé. ///

Un nouveau Président pour FNE Pays de la Loire

Yves LEPAGE, président depuis la création de l'association en 2008, a souhaité passer la main après plus de 6 ans de présidence.

Le conseil d'administration a élu le 28 février 2015 un nouveau président en la personne de Jean-Christophe GAVALLET.

Yves LEPAGE reste toutefois dans l'action en devenant vice-président de l'association. ///



Source : B. Hogommat - FNE Pays de la Loire



Source : B. Hogommat - FNE Pays de la Loire

FNE Pays de la Loire travaille sur son Agenda 21 associatif

Lancée dans un Agenda 21 associatif depuis 2013, FNE Pays de la Loire accueille pendant 3 mois une stagiaire, Elodie BARREAU, pour maintenir la dynamique interne sur ce sujet.

Le plan d'action 2013-2015 arrivant à son terme cette année, il est temps de faire le bilan des actions lancées et de commencer à préparer le plan d'actions 2016-2018.

Sujet à suivre dans un prochain numéro. ///

DOSSIER

Retour sur le Colloque "Mobilité et changement climatique en Pays de la Loire, tous acteurs"

Pour la première fois, FNE Pays de la Loire a organisé un colloque, avec l'appui de sa fédération départementale sarthoise (Sarthe Nature Environnement) : il a eu lieu le **11 mars 2015** au Palais des Congrès du Mans.

Ce colloque intitulé "Mobilité et changement climatique en Pays de la Loire, tous acteurs" a réuni **plus d'une centaine de personnes** d'horizons variés (élus et techniciens de collectivités locales, services de l'État, entreprises, associations, ...) pour une journée riche en échanges et en partage d'informations.

Le colloque fut ouvert par Christophe CLERGEAU, 1^{er} vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire et par Samuel GUY, vice-président de Le Mans Métropole.

La première session où intervenaient Météo France et l'ADEME des Pays de la Loire a permis de camper le contexte et d'exposer les enjeux climatiques à venir et liés à la mobilité en Pays de la Loire. Air Pays de la Loire est intervenu pour exposer les impacts des transports sur la qualité de l'air et la santé.

La seconde session a vu la présentation des chapitres dédiés à la mobilité du scénario du Schéma Régional Climat Air Énergie par la DREAL des Pays de la Loire et du scénario Négawatt régional par Virage Énergie Climat Pays de la Loire. Ces présentations ont permis d'engager la table-ronde portant sur **l'implication des acteurs régionaux pour relever le défi climatique en termes de mobilité** et ce à l'horizon 2020 et 2050.

L'après-midi les participants au colloque se sont répartis dans 3 ateliers abordant chacun une thématique différente : les nouvelles motorisations (Demain, quelle motorisation pour quelle mobilité?), la mobilité des voyageurs (Mobilité des

personnes : quelles mobilités nouvelles à soutenir?) et le transport des marchandises (Mobilité des marchandises : quelles initiatives à encourager). Chaque atelier a permis à 3 ou 4 structures de témoigner de leur expérience et les échanges ont permis de creuser avec intérêt chaque sujet.

Le thème des outils financiers permettant une meilleure mobilité a été abordé lors de la dernière table-ronde de la journée. Le témoignage de l'assureur MMA expérimentant la mise en place pour ses salariés "l'indemnité kilométrique vélo" a permis de lancer les échanges avec la salle et les représentants du monde économique présents sur la table-ronde.

Le **village des partenaires** réunissant une dizaine de structures et accueillant plusieurs expositions, dont celle de Virage Énergie Climat Pays de la Loire pour son inauguration, a permis aux congressistes de découvrir des acteurs du territoire œuvrant pour une meilleure mobilité et d'échanger avec eux sur le temps du déjeuner.

Vous retrouverez toutes les présentations des intervenants à ce colloque sur notre site Internet dans l'onglet "colloque 2015".

Nous remercions tous les partenaires techniques et financiers qui nous ont accompagnés dans la réalisation de ce colloque. ///



Source : FNE Pays de la Loire

Source : FNE Pays de la Loire



Projet de parc éolien au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier

Le projet de parc éolien au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier a été retenu par l'État à l'issue de l'appel d'offres, publié le 16 mars 2013. Cet appel d'offre, le deuxième en France, portait sur des installations de production d'électricité en mer d'une capacité installée totale comprise entre 480 et 500 MW, sur une zone située au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

La société Éoliennes en Mer îles d'Yeu et de Noirmoutier a été désignée lauréate de cet appel d'offres pour cette zone le 3 juin 2014.

Le projet

D'une puissance totale de 496 MW ce projet se compose de 62 éoliennes de 8 MW pour une emprise totale de 83 km², d'un poste électrique de livraison en mer et d'un réseau de câbles sous-marins reliant les éoliennes au poste électrique. Il faut aussi prendre en compte les câbles d'export, un poste de raccordement à terre et le poste de compensation d'une surface de 3 ha, ces derniers éléments étant de la responsabilité de RTE (Réseau de Transport de l'Électricité).

De plus, des aménagements sont à prévoir à terre : implantation de centres de maintenance sur le port de l'île d'Yeu et de l'Herbaudière à Noirmoutier, ainsi que sur le port de Nantes-St Nazaire pour le pré-assemblage des éoliennes pendant la phase travaux.

La construction et l'installation du parc devraient s'effectuer de 2019 à 2021 avec une mise en service progressive prévue à partir de 2021. A l'issue de la période d'exploitation, l'intégralité des installations du parc éolien en mer sera démantelée.

L'investissement nécessaire à l'élaboration de ce projet de parc éolien est estimé à 2 milliards d'euros.

Un Débat public

Le maître d'ouvrage a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 25 novembre 2014 : la CNDP a, le 3 décembre 2014, décidé qu'un débat public animé par une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) aurait lieu et a

nommé un président pour cette dernière. Celui-ci a constitué une équipe de 5 personnes, proposition validée par la CNDP le 7 janvier 2015.

Le débat public s'est ouvert le 2 mai 2015 et se clôturera le 7 août 2015. Plusieurs réunions publiques, ateliers participatifs, débats mobiles viendront animer ce débat public. Autant d'occasions pour les citoyens et acteurs du territoire de s'exprimer sur ce projet, de poser des questions, de donner son avis etc.

FNE Pays de la Loire participera à ce débat public avec ses associations membres présentes en Vendée. Le mouvement associatif lié à FNE sera présent à toutes les réunions publiques et contribuera au débat par la rédaction de cahiers d'acteur.

Pour ne rien rater du débat public et y participer : <http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr/> ///



La zone proposée pour l'implantation du parc présente de nombreux enjeux environnementaux, tant naturels qu'humains. Le débat public doit permettre au maître d'ouvrage d'expliquer comment il compte préserver les écosystèmes, le patrimoine local, le paysage et faire en sorte de concilier les usages de la mer et les activités existantes avec ce projet.

FNE Pays de la Loire sera très attentive aux explications données et aux protocoles d'études environnementales utilisées dans les études en cours pour parfaire les connaissances du site et prévoir les mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui seront présentées lors de l'enquête publique en 2017 ou 2018.

JURIDIQUE

Quelles sont les règles d'un débat public ?

Le débat public est une procédure de participation du public à la prise de décision sur un projet ou une politique qui est de nature à porter atteinte à l'environnement. Contrairement à l'enquête publique, qui lui est complémentaire, il est réalisé bien en amont de la prise de décision, à **un moment où toutes les options sont envisageables**. Il doit permettre au public d'être correctement informé quant au sujet débattu et de pouvoir émettre toute remarque relative à «l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet».

Les catégories de projets pouvant faire l'objet d'un débat public préalable sont listées à l'article R. 121-2 du code de l'environnement : il s'agit essentiellement d'infrastructures de transport (autoroutes, lignes ferroviaires, aéroports...) et d'installations hydrauliques ou industrielles dont le coût dépasse un certain seuil.

La **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, autorité administrative indépendante, est chargée de décider de l'opportunité d'organiser un débat public sur un sujet dont elle est saisie en fonction du dépassement des seuils. C'est elle qui décide d'organiser elle-même le débat (via la constitution d'une commission particulière du débat public, CPDP) ou de confier ceci au porteur de projet. Si elle décide qu'un débat n'est pas nécessaire, elle peut recommander la mise en œuvre d'une concertation et nommer un garant à cette fin.

Le débat en lui-même, d'une durée maximale de 4 mois (prolongation possible de 2 mois), donne lieu à différentes réunions et ateliers participatifs: le public a l'occasion **de poser des questions au porteur de projet et de commenter le dossier qu'il soumet au débat**. Les participants peuvent

contribuer au débat via la production d'un cahier d'acteurs diffusé en papier et sur le site internet du débat.

À l'issue du débat, la CPDP et la CNDP publient **un compte-rendu et un bilan** du débat qui retracent les différentes étapes de celui-ci et citent les différents arguments échangés. Ces documents recommandent différentes modalités de poursuite de l'information et la concertation avec le public jusqu'à l'enquête publique. En revanche, ils ne se prononcent pas sur le fond du dossier, contrairement à l'avis d'un commissaire-enquêteur.

Suite à ces publications, **le maître d'ouvrage décide dans les 3 mois de la poursuite ou non du projet et de ses modifications éventuelles**. Cette décision peut être contestée devant la justice administrative, si elle émane d'une personne publique, dès lors que les modalités d'organisation du débat public n'ont pas été respectées. L'opportunité même du projet ne peut pas être invoquée devant la justice à ce stade.

De par ses modalités et objectifs, le débat public est avant tout une procédure devant donner la possibilité aux associations de **demande toute information utile** quant à un projet afin que ces informations ne manquent pas au moment où le projet est autorisé. Le débat doit en outre leur permettre de faire toute proposition de nature à **réorienter un projet** si son impact environnemental est trop fort, voire remettre en cause son opportunité. ///

Les citoyens doivent s'emparer d'un débat public avec un véritable sursaut démocratique pour permettre d'apporter de la transparence, du débat, de la pluralité et de la justesse dans le processus décisionnel.



Source : X. Métais - FNE Pays de la Loire

La Hirtais - Destruction des arbres la veille de l'audience

FNE Pays de la Loire et Bretagne Vivante ont contesté la dérogation accordée par le préfet de Loire-Atlantique à la société BRIÈRE DISTRIBUTION au titre de la législation espèces protégées, dérogation qui vise à permettre l'aménagement commercial du secteur de la Hirtais en coupant plusieurs arbres abritant des grands capricornes.

Le projet porté par la société n'est justifié par aucune raison impérative d'intérêt public majeur.

Malheureusement, la société a procédé à l'abattage de l'ensemble des arbres la veille de l'audience de référé, rendant sans objet notre démarche juridictionnelle... qui se poursuit au fond. ///



Décret élevages - Rejet du recours associatif

En mars 2014, Eau et Rivières de Bretagne, France Nature Environnement et FNE Pays de la Loire contestaient devant le Conseil d'Etat le décret du 27 décembre 2013 par lequel le gouvernement rehaussait le seuil de soumission des élevages porcins à autorisation au titre de la législation ICPE. Était notamment critiqué l'insuffisance du régime de l'enregistrement pour régir convenablement les élevages industriels.

Cette modification implique notamment l'absence de soumission automatique à étude d'impact et enquête publique pour les élevages contenant entre 450 et 2000 bêtes. Le Conseil d'État a cependant donné tort à nos associations par arrêt du 17 avril 2015, qui rejette l'ensemble de nos arguments. ///

Pollution de l'Oudon - Confirmation par la cour d'appel d'Angers

L'arrêt de la cour d'appel d'Angers relatif au dossier de pollution de la rivière de l'Oudon à l'ammoniac a été prononcé le 16 mars 2015 : il confirme en tous points le jugement de première instance en accordant 12.000€ à FNE Pays de la Loire, 7.000€ à la Sauvegarde de l'Anjou et 7.000€ à Mayenne Nature Environnement.

Le juge n'a fait droit ni à la demande de réduction des montants émanant de CELIA, ni à nos demandes de revalorisation de ces montants. Les importants dommages-intérêts accordés aux syndicats de bassin ayant également été confirmés, CELIA a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt. Ceci n'empêche cependant pas son exécution provisoire. ///

Protection des haies - Instauration de la trêve estivale

Par un arrêté du 24 avril 2015, le ministre de l'agriculture a inclus dans les bonnes conditions agricoles et environnementales l'interdiction de taille des haies et des arbres entre le 1er avril et le 31 juillet de chaque année. L'irrespect de cette règle, qui s'applique sur toutes les exploitations agricoles, entraîne une réduction des aides de la PAC à hauteur de 3% pour l'exploitant concerné. ///

Allard Emballages - La papèterie condamnée pour pollution des eaux

La papèterie ALLARD EMBALLAGES a été condamnée le 9 mars 2015 à une amende 30.000€ pour des faits de déversement de produits non traités dans la rivière du Loir entre 2010 et 2012.

Sarthe Nature Environnement et France Nature Environnement, parties civiles, se voient chacune accorder par le tribunal correctionnel du Mans 2.000€ de dommages-intérêts et 500€ de frais de justice. Cette décision est devenue définitive, ALLARD n'ayant pas fait appel. ///

AGENDA

La Sauvegarde de l'Anjou, fédération départementale de Maine et Loire **fête ses 50 ans** - de nombreuses animations sont prévues tout au long de l'année, pour en savoir plus : www.sauvegarde-anjou.org

6 juin : Rendez-vous du littoral : conférence de Thierry SAUZEAU sur "*Construction et protection d'un territoire face à la mer (Noirmoutier XVIIe-XXIe siècles)*" - 20h30 salle des Oyats - Barbâtre (85)

11 et 12 juillet : WE militant et festif à Notre-Dame-des-Landes sur le thème "*Chauffe la lutte, pas le climat*" - toutes les infos sur : <http://notredamedeslandes2015.org>
FNE Pays de la Loire tiendra un stand de sensibilisation sur la COP 21 et sur sa lutte contre ce projet.

25, 26 et 27 septembre : Evènement *La Pluie et le beau Temps - Refaisons le Climat* - Rennes - 3 jours de rencontres et de loisirs pour réussir la transition énergétique : colloque, village des solutions, concerts, street sport, village des enfants, ...

Marais salants de Guérande (44)
Donovan Heneman
Prix du Concours photo 2014 FNE



CONTACTS

Sauvegarde de l'Anjou
02 41 34 32 24
www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne
02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement
02 43 88 59 48
www.sne72.asso.fr

Vendée Nature Environnement
06 32 24 28 03
<http://vendee-nature-environnement.info>

Coordination régionale LPO
06 45 72 16 02
<http://paysdelaloire.lpo.fr>

Bretagne-Vivante
02 98 49 07 18
www.bretagne-vivante.org

Virage Energie-Climat Pays de la Loire
www.virageenergieclimatpdl.org

La lettre de FNE Pays de la Loire est éditée par France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

76ter rue Lionnaise 49100 Angers / www.fne-pays-de-la-loire.fr / contact@fne-pays-de-la-loire.fr

Directeur de la publication: Jean-Christophe Gavallet

Rédaction, conception et réalisation: Xavier MÉTAY, Benjamin HOGOMMAT, Colas MERAND

Impression: Atelier du papier recyclé / 58 bis Bd de Strasbourg 49000 Angers

Photo couverture : Picardie Nature - Yves MAQUINGHEN

Édité à 200 exemplaires / Vendu à la demande : 2 euros

Dépot légal juin 2015 - ISSN : 2260-6440

Publié avec le soutien de :



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.

